



Diffusion immédiate

Le plan de conservation : une coquille vide

Chelsea, le 17 mars 2010 – « Le plan de conservation du parc de la Gatineau est une coquille vide et un exercice cynique visant à exclure les citoyens du parc tout en permettant à ses résidents de continuer à spolier son environnement », a déclaré aujourd'hui le coprésident du CPPG Andrew McDermott.

Présenté par la CCN le 17 mars, le plan de conservation découle du Plan directeur du parc de la Gatineau (2005), lequel stipule que le parc sera géré en premier lieu pour sa conservation. Toutefois, depuis l'adoption du Plan directeur au mois de mai 2005, la CCN a donné libre à d'importantes constructions résidentielles dans le parc – en violation de tous ses plans directeurs. En tout, 119 nouvelles résidences ont été construites dans le parc depuis 1992.

«Malheureusement, ce plan ne manifeste qu'un intérêt de pure forme à l'endroit des effets néfastes sur le parc des propriétés privées, et il n'offre aucune stratégie cohérente pour y remédier », de dire M. McDermott.

Le plan de conservation dénombre trois principaux facteurs causant la dégradation écologique du parc : espèces envahissantes; récréation et fréquentation; propriétés privées (Première ébauche révisée, mars 2008, p. A-2-6). Il confirme également que les propriétés privées entraînent la dégradation de la chaîne des trois lacs en raison de la pollution de l'eau, de la fragmentation des habitats, et de l'érosion des habitats riverains qu'elles causent (page 87).

« Cependant, dans son 'Classement des actions de conservation de première priorité'(page 126), ce plan ne propose aucune solution à la prolifération résidentielle, disant plutôt qu'il faut 'limiter les activités humaines de nautisme et de baignade, afin de protéger la végétation naturelle des rives des lacs La Pêche, Philippe et Meech,' » de dire M. McDermott. « Or, selon la 'logique' de la CCN, la natation et le canotage constituent une plus grande menace écologique que le dynamitage des rives pour construire des maisons ou l'envasement de l'habitat du poisson », a-t-il ajouté.

Ce plan a également fait l'objet de fortes critiques en raison de l'impact qu'il aura sur l'escalade et sur l'accès au parc en général.

« Et confirmant son engagement timide à l'endroit de la conservation, notons que la CCN a fait disparaître toute mention du problème de la propriété privée dans la soumission portant sur le plan de conservation présentée au conseil d'administration au mois de novembre 2009 », a déclaré M. McDermott (http://ncc-ccn.ca/data/2/rec_docs/23038_2009-Park-conservation_f.pdf).

“De plus, la première dirigeante de la CCN Marie Lemay fait preuve d'un étonnant manque de courage au sujet de la prolifération résidentielle. Comparaisant devant le Comité des transports de la Chambre des communes au mois d'octobre dernier, elle a dit qu'elle était impuissante à stopper les lotissements résidentiels dans le parc, puisqu'il s'agit d'une compétence municipale », de dire M. McDermott.

“En l'absence d'un cadre législatif adéquat, et faute d'une direction courageuse, ce plan de conservation demeura une supercherie monumentale réalisée aux frais des contribuables, une preuve de plus que la CCN souffre d'une paralysie de l'analyse, » de conclure M. McDermott.